

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1585

4 août 2010

### SOMMAIRE

Absolut Investissement, S.à r.l. ....	76074	Excellencia Capital S.A. SICAV SIF .....	76034
Addicted Flavours Sarl .....	76034	Fairfield Aerium International S.C.A. ....	76070
AS Autolux S.à r.l. ....	76077	Fairfield Aerium International S.C.A. ....	76072
Auroria S.A. ....	76073	First Invest S.A. ....	76069
BCCG Property Partners S.C.I. ....	76074	Georgia-Pacific S.à.r.l. ....	76059
BCP Cayman V OSUM S.à r.l. ....	76059	Immobilière Goy S.à r.l. ....	76080
Blader Holding S.A. ....	76075	KAS Anorthosis S.C.A. ....	76061
Brazilhold S.à r.l. ....	76080	KCD Mikrofinanzfonds (FIS) .....	76062
BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l. ....	76064	Klever International S.A. ....	76062
«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.» .....	76064	Land Holding S.A. ....	76062
BRE/IBC Germany S.à r.l. ....	76064	LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l. ....	76062
Capet S.A. ....	76063	LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l. .....	76062
Carola Shipping S.A. ....	76077	LDF65 S.à r.l. ....	76063
Carola Shipping S.A. ....	76077	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l. ....	76068
Carola Shipping S.A. ....	76079	LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l. ....	76068
Carola Shipping S.A. ....	76079	LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l. ....	76068
CD Private Equity S.à r.l. ....	76079	LGIG Objekt Donau S.à r.l. ....	76063
C Fly Luxembourg S.A. ....	76075	Lofin S.A. ....	76063
Chacal S.A.H. ....	76076	Luxembourg Famous Star .....	76060
Corporate Special .....	76074	New Climate S.A. ....	76075
Dbor S. à r.l. ....	76061	Orion European Alnilam S.à r.l. ....	76068
db PrivatMandat Comfort .....	76073	Orion Immobilien Saiph S.à r.l. ....	76069
Destiny Company S.A. ....	76061	Orlane Holding S.à r.l. ....	76080
DGAD International S.à.r.l. ....	76060	Samson International Holding S.A. ....	76069
DWS Funds .....	76060	S&S Solutions S.à r.l. ....	76070
DWS Garant .....	76060	Team .....	76072
DWS Institutional .....	76060	Yukon S.A. ....	76072
Easyglas GmbH .....	76076		
Euro Motors S.à.r.l. ....	76073		

**Addicted Flavours Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5617 Mondorf-les-Bains, 6, route d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 131.683.

L'an deux mille dix, le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu :

Damien KLEIN, cuisinier, demeurant à L-5617 Mondorf-les-Bains, 6, route d'Ellange,

associé unique de la société ADDICTED FLAVOURS SARL, avec siège social à L-4361 Esch-sur-Alzette, 5, avenue du Rock 'n' Roll, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B131.683, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2325 du 17 octobre 2007.

Le comparant prend les résolutions suivantes :

*Première résolution*

Il décide de transférer le siège de la société d'Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains."

*Troisième résolution*

Il fixe l'adresse de la société à L-5617 Mondorf-les-Bains, 6, route d'Ellange.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KLEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 2 juin 2010. REM 2010 / 740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010073381/33.

(100085850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Excellencia Capital S.A. SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 154.558.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EXCELLENCIA CORPORATION, a company incorporated under the laws of Panama, having its registered office at Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor, Panama-City, Republic of Panama, registered with the Panama Public Registry at Microjacket 574374 Doc. 1163635 as of 5 July 2007,

duly represented by Maître Philippe MULLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), governed by the applicable laws and the present articles of association.

### **Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**

**Art. 1. Name.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public company limited by shares (société anonyme) qualifying as an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) under the name of “EXCELLENCIA CAPITAL S.A. SICAV SIF” (hereinafter the “Company”).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Purpose.** The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities, units or shares of other open-ended and closed-ended undertakings for collective investment and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (hereinafter the “Law of 2007”).

The Company is dedicated to institutional investors, professional investors and other well-informed investors as these categories of eligible investors are defined in the Law of 2007 (collectively the “Qualified Investors”).

### **Title II. Share capital - Shares - Net asset value**

**Art. 5. Share Capital - Classes/Categories.** The share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11. The minimum capital shall be as provided by the Law of 2007, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law of 2007. The initial capital shall amount to the US Dollars equivalent of thirty one thousand (31,000) Euros represented by thirty-one (31) fully paid up class A USD shares without indication of the nominal value.

The shares to be issued pursuant to Article 7 may, as the board of directors shall determine, be of different classes or categories. The proceeds of the issue of each class or category shall be invested in transferable securities of any kind, units or shares of other open-ended and closed-ended undertakings for collective investment and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class(es) or category(ies), subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (individually a “Sub-Fund”, collectively the “Sub-Funds”) for each class/category or for two or more classes/categories in the manner described in Article 11. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class/category shall, if not expressed in US Dollars, be converted into US Dollars and the capital shall be the total of the net assets of all the classes/categories.

#### **Art. 6. Form of Shares.**

(1) The Company shall issue shares in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered into the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the

name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name into the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the board of directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors shall determine.

(2) Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed into the register of shareholders of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders of the Company; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders of the Company.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders of the Company and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares up to three decimals. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the distributions and/or net assets attributable to the relevant class/category on a pro rata basis.

**Art. 7. Issue of Shares.** Within each Sub-fund, the board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class/category or Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any class/category or Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be based on the net asset value per share of the relevant class/category within the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with the provisions of Article 11 as of such Valuation Day (as defined in Article 12) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities or other permitted assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation for the independent

auditor of the Company to deliver a valuation report and provided that such securities or other permitted assets comply with the investment policy and restrictions of the relevant Sub-Fund as described in the sales documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities may be borne by the relevant shareholders.

**Art. 8. Redemption of Shares.** Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by the Luxembourg laws and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 12.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class/category of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class/category.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue of a specific class/category, the board of directors may at its sole discretion decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board of directors considers to be in the best interests of the Company.

Any redemption request may furthermore be deferred in special circumstances if the board of directors considers at its sole discretion that the implementation of the redemption or the conversion request on such Valuation Day would adversely affect or prejudice the interests of the relevant Sub-Fund or the Company.

Under special circumstances including, but not limited to, default or delay in payments due to the relevant Sub-Fund from banks or other entities, the Company may, in turn, delay all or part of the payment to shareholders requesting redemption of shares in the Sub-Fund concerned. The right to obtain redemption is contingent upon the Sub-Fund having sufficient liquid assets to honor redemptions.

The Company may also defer payment of the redemption of a Sub-Fund's shares if raising the funds to pay such a redemption would, in the opinion of the board of directors, be detrimental to the remaining shareholders. The payment may be deferred until the special circumstances have ceased; redemption could be based on the then prevailing net asset value per share.

The redemption price shall be based on the net asset value per share of the relevant class/category within the relevant Sub-Fund, as determined in compliance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economical or political situation or in order to proceed to an economical rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class(es) or category(ies) at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class(es) or category(ies) at least thirty days prior to the Valuation Day at which the redemption shall take effect. Shareholders shall be notified in writing.

In addition, if the net assets of any Sub-Fund do not reach a level at which the board of directors considers management possible or fall below a level under which the board of directors considers management not possible, the board of directors may decide the merger of one Sub-Fund with one or several other Sub-Funds of the Company in the manner described in Article 24 hereof.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 9. Conversion of Shares.** Any shareholder is entitled to request the conversion of all or part of his shares of one class/category into shares of another class/category, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund.

The price for the conversion of shares from one class/category into another class/category shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes/categories, calculated on the same Valuation Day.

The board of directors may set restrictions as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class/category of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class/category.

The shares which have been converted into shares of another class/category shall be cancelled.

**Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.** The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company the latter is not a Qualified Investor as defined in Article 4 or if such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any non-Qualified Investor and by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a non-Qualified Investor or by a U.S. person; and

B.- at any time require any person whose name is entered into, or any person seeking to register the transfer of shares into the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a non-Qualified Investor or in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a non-Qualified Investor or by a U.S. person; and

C.- decline to accept the vote of any non-Qualified Investor or of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any non-Qualified Investor or any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the shareholder holding such shares or appearing into the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of shareholders.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class/category as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company immediately preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the Purchase Price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class/category and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the Purchase Price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant class(es) or category(ies). The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it.

**Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.** The net asset value per share of each class/category within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant class/category or Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company

attributable to each class/category, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class/category, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant class/category then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The calculation of the net asset value per share of each class/category in a Sub-Fund may be computed up to one calendar month after the relevant Valuation Day in order to take into account the most current prices of any undertakings for collective investment in which the respective Sub-Fund may be invested. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class/category are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value of the different classes/categories shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all units or shares of other undertakings for collective investment;
- 5) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 6) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 7) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes payable and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of each security or other asset which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last available price in Luxembourg on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(c) The value of each security or other asset dealt in on any other regulated market that operates regularly, is recognized and is open to the public (a "Regulated Market") will be based on its last available price in Luxembourg.

(d) In the event that any assets are not listed nor dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) Units or shares of other undertakings for collective investment will be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the board of directors on a fair and equitable basis. In particular some of the other undertakings for collective investment might not offer a valuation more frequently than monthly; valuations of such investments might be based on estimated or final figures calculated on the last available valuation and the market development in the opinion of the relevant manager of these investments. These valuations may be subject to adjustment (upward or downward) upon the finalization or the auditing of such valuation.

(f) The liquidating value of futures, spots, forwards or options contracts not traded on stock exchanges nor on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the board of directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, spot, forward or options contracts traded on stock exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on stock exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, spot, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, spot, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the board of directors may deem fair and reasonable. Swaps will be valued at their market value.

(g) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a class/category or Sub-Fund will be converted into the reference currency of such class/category or Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- 6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise but not be limited to organisational and offering expenses, fees payable to its investment managers and advisers, including performance fees, if any, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and correspondents, domiciliary and corporate agent, administrative agent, registrar and transfer agent, distributors, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration (if any) of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, share certificates, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateable for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class/category and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes/categories in the following manner:

- a) If two or more classes/categories relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes/categories shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes/categories may be defined from time to time by the board of directors so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) specific types of investors entitled to subscribe the relevant classes/categories, and/or (vi) a specific currency, and/or (vii) any other specific features applicable to one class/category;
- b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class/category shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for that class/category, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class/category to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class(es) or category(ies) shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;
- c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;
- d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;
- e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant classes/categories or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith. Each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund;
- f) Upon the payment of distributions to the holders of any class/category, the net asset value of such class/category shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this Article:

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant class/category or Sub-Fund shall be valued after taking into account the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day; and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

**Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.** With respect to each class/category, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company at a frequency determined by the board of directors, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class/category and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class/category:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such class/category from time to time are quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class/category would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class/category or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class/category;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class/category or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such class/category cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company;

g) during any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted;

h) during any period when political, economical, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner;

i) during any period when the calculation of the net asset value per unit or share of a substantial part of the undertakings for collective investment the Company is investing in, is suspended and this suspension has a material impact on the net asset value of such class/category.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class/category shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class/category.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

### **Title III. Administration and Supervision**

**Art. 13. Directors.** In the event the Company is composed of a single shareholder, the latest may appoint only one director (the “Director”). When the Company is composed of several shareholders, it shall be managed by a board of directors (the “Board of Directors”) composed of at least three members who need not to be shareholders. In case of plurality of directors, the Company shall be managed by directors of two different classes, being class A directors and class B directors. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

**Art. 14. Board Meetings.** The board of directors shall choose among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, if any, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide that another director, or in case of a shareholders’ meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least one week prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a previous resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signature, except if specifically authorized thereto by a resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a simple majority of the directors, or any other number of directors that the board of directors may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting and, as the case may be, the secretary. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a simple majority vote of the directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors’ meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

**Art. 15. Powers of the Board of Directors.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18.

All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company will be bound by (i) the sole signature of its single director, and, when there is more than one director, (ii) by the sole signature of an A Director, or (iii) by the joint signature of an A director and a B director, (iv) or the sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the single director, or the Board of Directors, as the case may be.

**Art. 17. Delegation of Powers.** The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board of directors, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, sub-delegate their powers.

The board of directors may in this way delegate to investment manager(s), under its overall supervision, direction and responsibility, the daily management of the assets of the Company. The board of directors or the investment manager(s) may further be assisted by any investment adviser in the daily management of the assets of the Company.

The board of directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

**Art. 18. Investment Policies and Restrictions.** The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

**Art. 19. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 20. Indemnification of Directors.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 21. Independent Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders of the Company and remunerated by the Company.

The independent auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2007.

#### **Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**

**Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company.** The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class/category held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the second Wednesday in the month of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address into the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders needs not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except when the meeting is called on the written demand of the shareholders in which case the board of directors may prepare a supplementary agenda.

As the shares are issued in registered form only, no publications of the notice of meeting will be made; notices to shareholders will be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class/category is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of the Company are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class(es) or of Category(ies).** The shareholders of the class(es) or category(ies) issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class/category may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class/category.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8 and 9 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing, by telegram, telex or telefax to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class/category are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class/category vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class(es) or category(ies), shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class(es) or category(ies) in compliance with Article 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

**Art. 24. Single Shareholder.** If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 25. Dissolution and Merger of Sub-Funds.** In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to an economical rationalization, the board of directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant class(es) or category(ies) issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice in writing to the holders of the relevant class(es) or category(ies) at least thirty days prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their

shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the effective date for the compulsory redemption.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

**Art. 26. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty first of December of the same year.

**Art. 27. Distributions.** Within each Sub-fund, Shares may be issued as capitalization and/or distribution Shares.

The general meeting of shareholders may declare and pay annual or other interim dividends out from the investment income gains and realized capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses into the register of shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class(es) or category(ies).

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

#### **Title V. Final provisions**

**Art. 28. Custodian.** To the extent required by the Law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (hereinafter the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2007.

If the Custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two (2) months of the effectiveness of such retirement. The board of directors may terminate the appointment of the Custodian, but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

**Art. 29. Dissolution of the Company.** The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5, the question of the dissolution of the Company shall be referred to a general meeting of shareholders by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall also be referred to a general meeting of shareholders whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital indicated in Article 5; in such event, the general meeting shall be held without any quorum requirement and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days as from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

**Art. 30. Liquidation.** Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation.** The general meeting of shareholders may amend these Articles of Incorporation subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 1915.

**Art. 32. Statement.** Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

**Art. 33. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915 and the Law of 2007, as such laws have been or may be amended from time to time.

#### *Transitory Provisions*

1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2010.

2) The first annual general meeting will be held in 2011.

*Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said appearing party, EXCELLENCIA CORPORATION, here represented as stated here above, declares to subscribe to all the shares of the Company representing the entire share capital.

Evidence of the above payments, totalling the US Dollars equivalent of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) was given to the undersigned notary.

*Resolutions of the sole shareholder*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital has immediately, in its capacity of sole shareholder of the Company, resolved as follows:

I. The following person is elected as A director, his term of office expiring at the Annual General Meeting to be held in 2011:

- Ammar DABBOUR, born in Saint Mard (Belgium), on 16 June 1976, professionally residing 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

II The following persons are elected as B directors, their term of office expiring at the Annual General Meeting to be held in 2011:

- Germain GAUTHIER, born in Paris (France), on 19 January 1967, residing in 9, rue des Chartres, F-92200 Neuilly sur Seine;

- Samia RABIA, born in Longwy (France), on 10 February 1974, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

III. The following is elected as independent auditor, its term of office expiring at the Annual General Meeting to be held in 2011:

- ERNST & YOUNG, a public limited company, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg number B 47771.

IV. The address of the Company is set at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the Law of 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its organisation are estimated at approximately the equivalent of two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the proxy-holder, he signed together with us, the notary this original deed.

**Follows the french translation:**

**Suit la version française:**

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de juillet.

Devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EXCELLENCIA CORPORATION, une société constituée selon les lois du Panama, ayant son siège social à Via Espana and Elvira Mendez Street, Delta Tower, 14<sup>th</sup> Floor, Panama-City, République du Panama, enregistrée auprès du registre public du Panama Microjacket 574374 Doc. 1163635 le 5 juillet 2007;

dûment représentée par Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire restera annexe au present acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

Cette partie comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, a demandé le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société anonyme, sous forme de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), régie par les lois applicable et les présents statuts.

## **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "EXCELLENCIA CAPITAL S.A. SICAV SIF" (ci-après la "Société").

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

A l'intérieur de la municipalité de Luxembourg, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans Grand-duché de Luxembourg, par une résolution d'une assemblée générale de ses actionnaires. La Société peut avoir des succursales ou d'autres bureaux au Luxembourg ou à l'étranger sur décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.** L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières, parts ou actions d'autres organismes de placement collectif de type ouvert et de type fermé et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés ("Loi de 2007").

La Société est réservée aux catégories d'investisseurs institutionnels, professionnels et autres investisseurs avertis tels que définis dans la Loi de 2007 (ensemble les "investisseurs qualifiés").

## **Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire**

**Art. 5. Capital Social - Classes/Catégories.** Le capital social de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11. Le capital minimum sera celui prévu par la Loi de 2007, soit actuellement un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000.-). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois. Le capital initial est égal à l'équivalent en Dollars US à trente et un mille (31.000) euros représenté par trente et une (31) actions de classe A USD entièrement libérées et sans mention de valeur nominale.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes classes/catégories. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une classe/catégorie déterminée sera investi dans des valeurs mobilières de toute nature, dans des parts ou actions d'autres organismes de placement collectif de type ouvert et de type fermé et dans des autres avoirs autorisés par la Loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment (individuellement un "Compartiment", ensemble les "Compartiments") correspondant à une classe/catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs classes/catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque masse d'avoirs sera attribuée au seul profit du Compartiment concerné. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque classe/catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les classes/catégories d'actions.

### **Art. 6. Forme des Actions.**

(1) La Société émettra uniquement des actions nominatives.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives de la société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives de la société, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actions nominatives de la société.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actions nominatives de la société, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra exiger. Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus de valeur.

Les certificats endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que cette personne ait été désignée.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions jusqu'à trois décimales. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante dans la distribution et /ou des actifs nets attribuables à la classe/catégorie d'actions concernée.

**Art. 7. Emission des Actions.** Dans chaque Compartiment, le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Compartiment; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à toute autre périodicité telle que prévue dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie concernée au sein du compartiment concerné, déterminée conformément à la disposition de l'Article 11 du Jour d'Evaluation (tel que défini dans l'Article 12) conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré en fonction d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société quand elle investit les résultats de l'émission et en fonction des commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période maximale prévue dans les documents de vente des actions.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs ou d'autres avoirs autorisés, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un

rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs ou autres avoirs autorisés soient compatibles avec la politique d'investissement du Compartiment concerné telle que prévue dans les documents de vente des actions. Tous les frais encourus en relation avec la contribution en nature d'actions pourront être supportés par l'actionnaire en question.

**Art. 8. Rachat des Actions.** Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par les lois luxembourgeoises et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable pendant une période maximale prévue dans les documents de vente des actions, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, pourvu que les certificats d'actions, s'il y en a, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe/catégorie d'actions du Compartiment concerné en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette classe/catégorie d'actions.

En outre, si à un Jour d'Évaluation déterminé, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe/catégorie d'actions déterminée, le conseil d'administration peut décider discrétionnairement que le rachat ou la conversion de tout ou partie de ces actions sera reporté pendant une période et aux conditions déterminées par le conseil d'administration, eu égard à l'intérêt de la Société.

Toute demande de rachat peut en outre être différée dans des circonstances exceptionnelles si le conseil d'administration considère discrétionnairement que l'exécution d'une demande de rachat ou de conversion à ce Jour d'Évaluation peut affecter négativement ou porter préjudice aux intérêts du Compartiment concerné ou de la Société.

Dans des circonstances spéciales telles que le défaut ou le retard de paiements dus par des banques ou d'autres entités au Compartiment concerné, la Société peut à son tour retarder tout ou partie du paiement aux actionnaires demandant le rachat de leurs actions dans le Compartiment concerné. Le droit au paiement est lié au niveau suffisant de liquidités dans le Compartiment pour faire face aux rachats.

La Société peut également différer le paiement du rachat d'actions d'un Compartiment si le fait de libérer des fonds pour un tel rachat pourrait, dans l'opinion du conseil d'administration, se faire au détriment des actionnaires restants. Le paiement peut être différé jusqu'à la cessation complète des circonstances spéciales; le rachat pourrait être basé sur la valeur nette d'inventaire par action en vigueur à ce moment.

Le prix de rachat sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux fixé par les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou en cas d'un changement important de la situation économique ou politique, ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s), à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant le Jour d'Évaluation lors duquel le rachat prendra effet. Les actionnaires seront informés par écrit.

En outre, si les avoirs d'un Compartiment n'atteignent pas un niveau qui est considéré par le conseil d'administration comme étant suffisant pour la gestion ou tombent sous un seuil en dessous duquel le conseil d'administration considère que la gestion n'est pas possible, le conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment avec un ou plusieurs autres Compartiments selon les modalités prévues à l'Article 24 ci-dessous.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

**Art. 9. Conversion des Actions.** Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une classe/catégorie en actions d'une autre classe/catégorie, à l'intérieur du même Compartiment ou d'un Compartiment à un autre Compartiment.

Le prix de conversion des actions d'une classe/catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux classes/catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Évaluation.

Le conseil d'administration pourra imposer telles restrictions qu'il estimera nécessaires notamment quant à la fréquence, les modalités et conditions des conversions et il pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe/catégorie déterminée du Compartiment concerné en dessous de tel

nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette classe/catégorie.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre classe/catégorie a été effectuée, seront annulées.

**Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions.** La Société pourra restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, cette dernière n'est pas un investisseur qualifié tel que défini à l'Article 4 ou une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété de ses actions par des investisseurs qui ne sont pas des investisseurs qualifiés ou par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article, et à cet effet:

A. - la Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété d'actions à un investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

B. - la Société pourra, à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à un investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

C. - la Société pourra refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout investisseur qui n'est pas un investisseur qualifié ou de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

D. - s'il apparaît à la Société qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après "Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actions nominatives.

(2) Le prix auquel chaque action spécifiée dans l'avis de rachat sera rachetée (appelé ci-après "Prix de Rachat") sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la classe/catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, en prenant le prix le moins élevé, le tout ainsi que prévu à l'Article 8, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera effectué en la monnaie déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du Prix de Rachat des actions de la classe/catégorie concernée; le prix sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société, auprès d'une Banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis de Rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque après remise effective du ou des certificats. Au cas où le Prix de Rachat payable à un actionnaire en vertu de ce paragraphe n'aurait pas été réclamé dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ce prix ne pourra plus être réclamé et reviendra au Compartiment établi en relation avec la (les) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des Etats-Unis", tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu

de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust.

**Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.** La valeur nette d'inventaire par action de chaque classe/catégorie d'actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) du Compartiment concerné et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe/catégorie d'actions, constitués par la portion des avoirs moins la portion des engagements attribuables à cette classe/catégorie d'actions au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre total d'actions de cette classe/catégorie en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les Règles d'Evaluation décrites ci-dessous. Le calcul de la valeur nette d'inventaire par action de chaque classe/catégorie d'actions dans un Compartiment peut prendre un mois calendrier à compter du Jour d'Evaluation applicable afin de prendre en considération les prix les plus récents des organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment concerné est investi. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée tel que le conseil d'administration le déterminera. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la classe/catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes/catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs qui sont la propriété de la Société ou ont été contractés par elle, (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements d'une manière qui n'est pas en contradiction avec le paragraphe (a) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- 4) toutes les parts ou actions d'autres organismes de placement collectif;
- 5) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions à recevoir par la Société en espèces dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 6) tous les intérêts courus sur les avoirs productifs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 7) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;
- 8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier cours disponible à Luxembourg sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière.

(c) La valeur de toute valeur mobilière ou de tout autre avoir qui est négocié sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier qui est reconnu et ouvert au public (un "Marché Réglementé") sera basée sur son dernier cours disponible à Luxembourg.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) Les parts ou actions des autres organismes de placement collectif seront évaluées à leur dernière valeur nette d'inventaire déterminée et disponible ou, si ce prix n'est pas représentatif de la valeur juste de marché de ces actifs, alors le prix sera déterminé par le conseil d'administration sur une base juste et équitable. En particulier, certains des autres organismes de placement collectif se contentent d'offrir une évaluation vérifiée une fois par mois; les évaluations de ces investissements pourront être basées sur une estimation calculée sur la base de la dernière évaluation disponible et sur le développement du marché selon l'avis du gestionnaire de ces investissements. Ces évaluations peuvent être sujettes à des ajustements (à la hausse ou à la baisse) lors de la clôture de leur audit.

(f) La valeur de liquidation des contrats à terme (futures), contrats spot, contrats à terme (forward contracts) ou des contrats d'options qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée conformément aux politiques établies par le conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme (futures), contrats spot, contrats à terme (forward contracts) ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats à terme (futures), contrats spots, contrats à terme (forward contracts) ou ces contrats d'options sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat à terme (futures), contrat spot, contrat à terme (forward contract) ou un contrat d'options ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le conseil d'administration de façon juste et raisonnable. Les contrats d'échange (swaps) seront évalués à leur valeur de marché.

(g) Toutes les autres valeurs mobilières et autres actifs seront évalués à leur valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les actifs et engagements non exprimés dans la devise de référence de la classe/catégorie ou du Compartiment sera convertie dans la devise de référence de la classe/catégorie ou du Compartiment au taux de change qui prévaut à Luxembourg le Jour d'Evaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

#### II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris tous les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- 3) toutes les dépenses provisionnées ou à payer (y compris les dépenses administratives, les dépenses de conseil et de gestion, des dépenses d'incitation, des frais de dépôt et les frais d'agent administratif);
- 4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Evaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute responsabilité éventuelle de la Société;
- 6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution et d'offre, les commissions payables aux gestionnaires et conseils en investissements, y compris, le cas échéant, les frais de performance, les frais et commissions payables aux comptables et réviseurs, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, distributeurs, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs (le cas échéant) ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, des certificats d'actions, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

#### III. Les actifs seront affectés comme suit:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une classe/catégorie d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs classes/catégories d'actions de la manière suivante:

- a) Si deux classes/catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces classes/catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir périodiquement des classes/catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vent ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou v) tout autre caractéristique spécifique applicable à une classe/catégorie d'actions;

b) Les produits résultant de l'émission d'actions relevant d'une classe/catégorie d'actions seront attribués dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette classe/catégorie d'actions et, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la classe/catégorie des actions à émettre, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces classe(s)/catégorie(s) seront attribués au Compartiment correspondant, conformément aux dispositions de cet Article;

c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des classes catégories d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi. Chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une classe/catégorie, la valeur nette de cette classe/catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les Règles d'Evaluation et détermination devront être interprétées et faites conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une banque, société ou autre organisation que le conseil d'administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 seront considérées comme actions émises et existantes jusqu' immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme une créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte des taux de change au Luxembourg en vigueur au Jour d'Evaluation; et

4) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

**Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions.** Dans chaque classe/catégorie d'actions, la valeur nette d'inventaire par action ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet à une fréquence que le conseil d'administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation".

La Société peut temporairement suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une classe/catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une classe/catégorie en actions d'une autre classe/catégorie, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette classe/catégorie d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

b) lorsqu'il existe une situation d'urgence d'après l'avis du conseil d'administration par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs attribuables à une classe/catégorie d'actions ou ne peut les évaluer;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une classe/catégorie d'actions ou les cours en bourse ou d'autres marchés relatifs aux avoirs d'une classe/catégorie d'actions sont hors de service;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une classe/catégorie ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une classe/catégorie d'actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés;

f) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une autre raison que pour le congé normal ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité de la Société empêchent la Société de disposer de ses avoirs ou de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire de façon normale et raisonnable;

(i) lors de toute période au cours de laquelle le calcul de la valeur nette d'inventaire par part ou action d'une partie substantielle de l'organisme de placement collectif dans lequel la Société investit est suspendu et cette suspension a un effet considérable sur la Valeur Nette d'Inventaire de telle classe.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une classe/catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre classe/catégorie d'actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

### **Titre III. Administration et Surveillance**

**Art. 13. Administrateurs.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci peut nommer un administrateur ("Administrateur"). Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, celle-ci devra être gérée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. En cas de pluralité d'administrateurs, la Société devra être gérée par des administrateurs de deux catégories différentes, à savoir des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B. La durée du mandat d'administrateur est de six ans au maximum. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de sa prochaine réunion.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le cas échéant, le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera un autre administrateur et, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs ou autres fondés de pouvoir dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité simple des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion, et, le cas échéant, le secrétaire. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité simple des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire. Chaque membre du conseil d'administration exprimera son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour orienter et gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la signature individuelle de son administrateur unique, et, lorsqu'il y a plus d'un administrateur, (ii) par la signature individuelle d'un administrateur A ou (iii) par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou (iv) par la signature individuelle de toute personne à qui un pouvoir spécial de signature a été délégué par l'administrateur unique, ou le conseil d'administration, selon le cas.

**Art. 17. Délégation de Pouvoirs.** Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le conseil d'administration peut ainsi, sous son contrôle, sa direction et sa responsabilité, déléguer la gestion journalière des actifs de la Société à un ou plusieurs gestionnaire(s). Le conseil d'administration ou le(s) gestionnaire(s) peuvent en outre être assisté(s) par un conseiller en investissements dans la gestion journalière des actifs de la Société.

Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement adoptées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements.

**Art. 19. Intérêt Opposé.** Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt opposé" tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

**Art. 20. Indemnisation des Administrateurs.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions au procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 21. Surveillance de la Société.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

#### Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

**Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la classe/catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le second mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable bancaire suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cet avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, à l'exception du cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, dans ce cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Etant donné que les actions sont uniquement des actions nominatives, aucune publication de l'avis de convocation ne sera faite; les avis aux actionnaires ne pourront être envoyés que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelle que soit la classe/catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent agir en personne ou ils peuvent se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit par télégramme, télex ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'une Classe/Catégorie ou de Classes/Catégories.** Les actionnaires de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une classe/catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales ayant pour but de délibérer sur des matières ayant trait uniquement à cette classe/catégorie d'actions.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8 et 9 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent être présents en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être

actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit par télégramme, télex ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une classe/catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre classe/catégorie, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) classe(s)/catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915").

**Art. 24. Actionnaire unique.** Si la Société n'a qu'un associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 25. Fermeture et Fusion de Compartiments.** Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions émises au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Évaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis écrit aux actionnaires de la (des) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant la date effective du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons motivant ce rachat de même que les procédures s'y appliquant. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignation pour compte de leurs ayants droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

**Art. 26. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 27. Distributions.** Au sein de chaque Compartiment, les Actions pourront être émises sous la forme d'Actions de capitalisation et/ou d'Actions de distribution.

L'assemblée générale des actionnaires pourra déclarer et payer des dividendes annuels ou autres dividendes intermédiaires sur les bénéfices du produit financier ainsi que sur les plus-values réalisées et, si le maintien à un niveau raisonnable de dividendes l'exige, sur tout autre fond distribuable.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil d'administration.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) classe(s)/catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

## **Titre V. Dispositions finales**

**Art. 28. Dépositaire.** Dans la mesure requise par la Loi de 2007, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans deux (2) mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

**Art. 29. Dissolution de la Société.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit aussi être soumise par le conseil d'administration à une assemblée générale des actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante (40) jours à partir de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, suivant le cas concret.

**Art. 30. Liquidation.** La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 31. Modifications des Statuts.** L'assemblée générale des actionnaires peut modifier les présents Statuts statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 32. Déclaration.** Les mots, bien qu'écrits au masculin englobent également le genre féminin, les mots "personnes" ou "actionnaires" englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

**Art. 33. Loi Applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ladite partie comparante, EXCELLENCIA CORPORATION, représentée comme indiquée ci-dessus, déclara souscrire à toutes les actions de la Société représentant l'intégralité du capital social.

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire l'équivalent en Dollars US de trente et un mille Euros (EUR 31.000) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré qualifiée, dûment représentée, représentant la totalité du capital souscrit, a pris, en sa qualité d'actionnaire unique, les résolutions suivantes:

I. La personne suivante est nommée administrateur A, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011:

- Ammar DABBOUR, né à Saint Mard (Belgique) le 16 juin 1976, résidant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

II. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs B, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011:

- Germain GAUTHIER, né à Paris (France), le 19 janvier 1967, résidant au 9, rue des Chartres, F-92200 Neuilly sur Seine;

- Samia RABIA, née à Longwy (France), le 10 février 1974, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

III. Est nommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle se tenant en 2011:

- ERNST & YOUNG, une société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 47771.

IV. L'adresse de la Société est fixée au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

76059

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à l'équivalent de deux mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Philippe MULLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2455. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010103656/1401.

(100117084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

---

**BCP Cayman V OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.269.

—  
Veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant John Magliano est 345, Park Avenue, NY-10154 New York, Etats Unis D'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2010.

Référence de publication: 2010073408/11.

(100086149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 51.140.650,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 16 juin 2010 que la société suivante actuellement commissaire aux comptes chargé du contrôle des comptes a été nommée réviseur d'entreprises en charge du contrôle des comptes de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 47.771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010073513/22.

(100086031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Luxembourg Famous Star, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 118.852.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 16 juin 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010073555/11.

(100086172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**DGAD International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.636.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074611/10.

(100086088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**DWS Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.377.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010074619/12.

(100085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**DWS Garant, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 130.754.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Invstment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

Référence de publication: 2010074620/12.

(100085941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2010074621/12.

(100085975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Dbor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.452.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074594/10.

(100086082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Destiny Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.111.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010074608/12.

(100086142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**KAS Anorthosis S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 118.728.

Suite aux résolutions de l'associé commandité en date du 3 mai 2010 de la société KAS Anorthis S.C.A. les décisions suivantes ont été prises:

- Démission des commissaires suivants en date du 3 mai 2010:

Monsieur Geoffrey Kupferschmid, né le 19 juillet 1962 à New York, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 1, Pepsi Way, NY 10589 Somers, Etats-Unis, au mandat de commissaire de la Société.

Monsieur James Crenshaw, né le 15 novembre 1957 à Kentucky, Etats-Unis, avec adresse professionnelle au 1, Pepsi way, USA-10589 Somers, New York, Etats-Unis, au mandat de commissaire de la Société.

- Nomination des commissaires suivants en date du 3 mai 2010 pour une durée déterminée jusqu'à 8 août 2012:

Monsieur Dennis Schilder, né le 26 septembre 1973 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Zonnebaan 35, 3542 EB Utrecht, Pays-Bas, au mandat de commissaire de la Société.

Monsieur Pierre-Yves Monoyer, né le 23 avril 1971 à Liège, Belgique, avec adresse professionnelle au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Luxembourg au mandat de commissaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fond de pouvoir

Signatures

Référence de publication: 2010074716/23.

(100086003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**KCD Mikrofinanzfonds (FIS), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 145.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ BANK International S.A.  
pour Mikrofinanzfonds (FIS)  
Gisela Wenz / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010074718/13.

(100086058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Klever International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 80.695.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 16/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074722/10.

(100086053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 110.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LatAm Investment Partners (Lux) S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2010074725/12.

(100086080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LaSalle Japan Logistics II L2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 145.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074726/10.

(100086183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Land Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 63.785.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAND HOLDING S.A.  
ROSSI Jacopo / VEGAS-PIORNI Louis  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010074735/12.

(100086245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LDF65 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 134.749.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074736/10.

(100086081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 130.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074739/10.

(100086160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Capet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 47.402.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CAPET S.A., RCS Luxembourg n° B 47402, tenue le 11 juin 2009 au siège social*

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 01/03/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Sabine Colin, en remplacement de Monsieur Grégory Guissard, administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010074571/15.

(100086132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Lofin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 58.995.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2010.

*Pour Lofin S.A.*

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

*Administrateur*

Référence de publication: 2010074745/13.

(100086092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**BRE/IBC Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.950.

**«BRE/IBC Fixture S.à.r.l.», Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.325.

**BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.623.

In the year two thousand ten, on the twenty-third of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

1) BRE/IBC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.950, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 11 November 2003, published in the Mémorial N° 1330 dated 13 December 2003,

here represented by Mrs Carlole NOBLET, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/IBC Germany S.à r.l. (the "Sole Manager 1"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 1 on July 2010 (the "Resolution 1").

2) BRE/IBC Fixture S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.325, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003, published in the Mémorial N° 1205 dated 15 November 2003,

here represented by Mrs Carlole NOBLET, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/IBC Fixture S.à r.l. (the "Sole Manager 2"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 2 on July 2010 (the "Resolution 2").

3) BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.623, having a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant a deed of the notary Me. Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 13 October 2003, published in the Mémorial N° 1238 dated 22 November 2003,

here represented by Mrs Carlole NOBLET, private employee, with professional address in Luxembourg, acting as the representative of the sole manager of BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l. (the "Sole Manager 3"), pursuant to resolutions taken by the Sole Manager 3 on July 2010 (the "Resolution 3").

Hereinafter, the Resolution 1, the Resolution 2 and the Resolution 3 are collectively referred to as the "Resolutions".

The said Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

**MERGER PROJECT**

**1. Merging Parties.**

- BRE/IBC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.950, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbing company (hereinafter referred to as "Absorbing Company"),

- BRE/IBC Fixture S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.325, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 1 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 1"),

- BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 96.623, having a share capital of EUR 12,500.-, as absorbed company 2 (hereinafter referred to as "Absorbed Company 2"), and

The Absorbed Company 1 and the Absorbed Company 2 are collectively referred to as "Absorbed Companies".

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are collectively referred to as the "Merging Companies".

**2.** The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 1, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 1.

**3.** The Absorbing Company holds 500 shares of the Absorbed Company 2, representing the entire share capital and all of the voting rights of the Absorbed Company 2.

**4.** The Absorbing Company proposes to absorb the Absorbed Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company, pursuant to the provisions of articles 278 through 280 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

**5.** As from 13 July 2010, all operations and transactions of the Absorbed Companies are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company.

**6.** As of the Effective Date (as defined below), all rights and obligations of the Absorbed Companies vis-à-vis third parties shall be taken over by the Absorbing Company. The Absorbing Company will in particular take over debts as own debts and all payment obligations of the Absorbed Companies. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto,

**7.** The Absorbing Company shall from the Effective Date (as defined below) carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Companies such as these agreements and obligations exist on the Effective Date (as defined below) and in particular carry out all agreements existing, if any, with the creditors of the Absorbed Companies and shall be subrogated to all rights and obligations from such agreements.

**8.** No special rights or advantages have been granted to the sole manager of the Merging Companies.

**9.** The sole partner of the Absorbing Company has, within one month from the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, access at the registered office of the Absorbing Company to all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b) and c) of the Law and may obtain copies thereof, free of charge.

**10.** One or more partners of the Absorbing Company holding at least 5% of the subscribed share capital of the Absorbing Company may within the time period set out in 9) above request the convening of a shareholders' meeting of the Absorbing Company to decide whether to approve the proposed merger.

**11.** Full discharge is granted to the sole manager of each of the Absorbed Companies the exercise of its mandate.

**12.** Subject to the rights of the sole partner of the Absorbing Company set out in 10) above, the dissolution of the Absorbed Companies shall become effective and final one month after the publication of this merger project in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Effective Date") and will lead simultaneously to the effects set out in article 274 of the Law.

**13.** The Absorbing Company shall itself carry out all formalities, including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry into effect the merger and the transfer and assignment of the assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company. Insofar as required by law or deemed necessary or useful, appropriate transfer instruments shall be executed by the Merging Companies to effect the transfer of the assets and liabilities transferred by the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

**14.** The books and records of the Absorbed Companies will be held at the registered office of the Absorbing Company for the period legally prescribed.

**15.** As a result of the merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their respective issued shares shall be cancelled.

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) BRE/IBC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.950, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 11 novembre 2003, publié au Mémorial N° 1330 daté du 13 décembre 2003,

ici représentée par Madame Carole NOBLET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/IBC Germany S.à r.l. (le "Gérant Unique 1"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 1 en juillet 2010 (la "Résolution 1");

2) BRE/IBC Fixture S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.325, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 octobre 2003, publié au Mémorial ? 1205 daté du 15 novembre 2003,

ici représentée par Madame Carole NOBLET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/IBC Fixture S.à r.l. (le "Gérant Unique 2"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 2 en juillet 2010 (la "Résolution 2"); et

3) BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.623, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu du notaire Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 octobre 2003, publié au Mémorial N° 1238 daté du 22 novembre 2003,

ici représentée par Madame Carole NOBLET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire au nom et pour compte du gérant unique de BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l. (le "Gérant Unique 3"), en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par une résolution prise par le Gérant Unique 3 en juillet 2010 (fa "Résolution 3"); et

Ci-après, la Résolution 1, la Résolution 2 et la Résolution 3 sont collectivement dénommées les "Résolutions".

Lesdites Résolutions, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### PROJET DE FUSION

#### 1. Parties à la fusion:

- BRE/IBC Germany S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.950, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbante (la "Société Absorbante");

- BRE/IBC Fixture S.à r.l., a société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.325, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 1 (la "Société Absorbée 1");

- BRE/Frankfurt II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.623, ayant un capital social de EUR 12.500,-, comme société absorbée 2 (la "Société Absorbée 2");

La Société Absorbée 1 et la Société Absorbée 2 sont collectivement dénommées les "Sociétés Absorbées".

La Société Absorbante et les Sociétés Absorbées sont collectivement dénommées les "Sociétés Fusionnantes".

2. La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 1, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 1.

**3.** La Société Absorbante détient 500 parts sociales dans la Société Absorbée 2, représentant l'intégralité du capital social et tous les droits de vote dans la Société Absorbée 2.

**4.** La Société Absorbante propose d'absorber concurremment les Sociétés Absorbées par voie de fusion par acquisition suivant les dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

**5.** A partir du 13 juillet 2010, toutes les opérations et les transactions des Sociétés Absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

**6.** A partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous), tous les droits et obligations des Sociétés Absorbées vis-à-vis des tiers seront pris en charge par la Société Absorbante. La Société Absorbante assumera en particulier toutes les dettes comme ses dettes propres et toutes les obligations de paiement des Sociétés Absorbées. Les droits et créances des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec l'intégralité des sûretés, soit in rem soit personnelles, y attachées.

**7.** La Société Absorbante exécutera à partir de la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, des Sociétés Absorbées tels que ces contrats et obligations existent à la Date de Réalisation (telle que définie ci-dessous) et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers des Sociétés Absorbées et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats.

**8.** Aucun droit ou avantage particulier n'a été attribué aux gérants des Sociétés Fusionnantes.

**9.** L'associé unique de la Société Absorbante a le droit, pendant un mois à compter de la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de prendre connaissance au siège social des Sociétés Absorbées de tous les documents énumérés à l'article 267, alinéa (1) a), b) et c) de la Loi et peut en obtenir copie intégrale, sans frais.

**10.** Un ou plusieurs associé de la Société Absorbante disposant au moins de 5% du capital souscrit de la Société Absorbante a/ont le droit, pendant le délai indiqué sous le point 9) ci-dessus, de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

**11.** Décharge pleine et entière est accordée au gérant unique des Sociétés Absorbées pour l'exercice de leur mandat.

**12.** Sous réserve des droits de l'associé unique de la Société Absorbante tels que décrits sous le point 10) ci-dessus, la dissolution des Sociétés Absorbées deviendra effective et définitive un mois après la publication de ce projet de fusion dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Date de Réalisation") et conduira simultanément aux effets tels que prévus par l'article 274 de la Loi.

**13.** La Société Absorbante devra elle-même accomplir toutes les formalités, y compris les publications telles que prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles à l'entrée en vigueur de la fusion et au transfert et cession des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante. Dans la mesure où la loi le prévoit, ou lorsque jugé nécessaire ou utile, des actes de transfert appropriés seront exécutés par les Sociétés Fusionnant afin de réaliser la transmission des actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

**14.** Les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés au siège social de la Société Absorbante pendant la période prescrite par la loi.

**15.** Par effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister de plein droit et leurs parts sociales émises seront annulées.

Le notaire soussigné déclare attester de l'existante et de la légalité du projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties à la fusion conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des même comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire soussigné par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9039. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juillet 2010.

F. KESSELER.

Référence de publication: 2010104837/218.

(100118279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

---

**LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074742/10.

(100086153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LGIG 2 Objekt Pulheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074743/10.

(100086180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**LGIG 2 Objekt Uelzen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.319.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074744/10.

(100086177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Orion European Alnilam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.216.

---

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2010*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W de Koning, gérant, demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 Aj Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43, Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;

- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion European Alnilam S.a r.l.*

Référence de publication: 2010073605/28.

(100086083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**First Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 150.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075009/9.

(100086467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

---

**Orion Immobilien Saiph S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 114.986.

*Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mai 2010*

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat les cinq personnes suivantes comme gérants de la société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

- Monsieur Nicolas Brimeyer, gérant, demeurant à 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Christopher Jenner, gérant, demeurant à 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains (Grand-Duché de Luxembourg);
- Monsieur Ronald W. de Koning, gérant demeurant à 31, Dorpstraat, 2445 AJ Aarlanderveen (Pays-Bas);
- Monsieur Olivier de Nervaux, gérant, demeurant à 42, boulevard de la Tour Maubourg, 75007 Paris (France); et
- Monsieur Anthony Halligan, gérant, demeurant à 43 Cambridge Road, West Wimbledon, Londres SW20 0QB (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Nicolas Brimeyer;
- Monsieur Christopher Jenner;
- Monsieur Ronald W. de Koning;
- Monsieur Olivier de Nervaux; et
- Monsieur Anthony Halligan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Orion Immobilien Saiph S.à r.l.*

Référence de publication: 2010073606/28.

(100086091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Samson International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 57.151.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz am 14. Juni 2010 um 10.00 Uhr*

Das Mandat des Wirtschaftsprüfers endet am heutigen Tage.

Durch einstimmigen Beschluss der Generalversammlung wird das Mandat des Wirtschaftsprüfers, der Gesellschaft EWA REVISION S.A. mit Sitz in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, verlängert und endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2011.

Die Generalversammlung bestätigt die Ernennung vom 10. Dezember 2009 von Herrn Gerd JOCHEM, geboren am 30.04.1962 in Balingen (D), mit beruflicher Adresse in der Weismüllerstr. 3, D-60314 Frankfurt-am-Main zum Verwaltungsratsmitglied.

Sein Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2014 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 14. Juni 2010.

Für gleichlautende Ausfertigung

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010073668/20.

(100086044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

*Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 28 mai 2010*

Il a été décidé comme suit:

- de prendre note de la démission de Luc J. DE VET en tant que Membre du Conseil de Surveillance de la Société et de ne pas renouveler le mandat de Harold GREISMAN et de Andreas PIEDRAHITA en tant que Membres du Conseil de Surveillance de la Société.

En conséquence, les trois mandats sont terminés avec effet au 28 mai 2010.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010074481/16.

(100085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**S&S Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3850 Schiffflange, 55, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 153.816.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Daniel SUHREN, gérant de société, demeurant à L-4023 Esch-sur-Alzette, 42, rue Jean-Pierre Bausch.

2. Madame Irène Eva KESSLER, indépendante, demeurant à L-3850 Schiffflange, 55, avenue de la Libération.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "S&S Solutions S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Schiffflange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de toutes marchandises ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Daniel SUHREN, préqualifié, . . . . .	50 parts
2.- Madame Irène Eva KESSLER, préqualifiée, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au nota ire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort. La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Daniel SUHREN, prédit.

Est nommée gérante administrative de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Irène Eva KESSLER, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3850 Schifflange, 55, avenue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Suhren; Kessler, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2010. Relation: EAC/ 2010/ 7391. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS (75.- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079587/81.

(100090589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

---

**Fairfield Aerium International S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.769.

—  
*Extrait des décisions prises par le seul Gérant de la Société le 28 avril 2010*

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

ERNST & YOUNG

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010074482/17.

(100085350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Team, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social le 5 mai 2010*

(...)

"Les mandats d'administrateur de MM. Pierre Gustin, José Manuel Martinez Serrano, Frédéric Deslypere et Olivier Suwier viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le mandat du commissaire aux comptes, M. Benoît Stainier, vient également à échéance à l'issue de cette assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Cette résolution est adoptée à l'unanimité."

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Extrait certifié conforme à l'original.

O. SUWIER / F. DESLYPERE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074514/20.

(100085312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Yukon S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 99.481.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2010:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert RECKINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg.  
 COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
 Boulevard Joseph II  
 L-1840 Luxembourg  
 Signature

Référence de publication: 2010074519/18.

(100085362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

---

**Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

—  
 EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 4 Mai 2010:

- d'accepter la démission de Monsieur Christophe Gaul comme gérant de la Société avec effet au 30 Novembre 2009;  
 et

- de nommer pour une durée illimitée et avec effet au 30 Novembre 2009 Madame Virginie Boussard, née le 17 Juillet 1977 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle à 51, avenue J.F. Kennedy L-1855, Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature  
 Le mandataire

Référence de publication: 2010074639/16.

(100085827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Auroria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.885.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de AURORIA S.A., RCS Luxembourg n° B 67885, tenue extraordinairement le 7 octobre 2009 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite aux décisions du Conseil d'Administration:

\* du 03/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Madame Natacha Steuermann, Administrateur démissionnaire.

\* du 17/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Madame Sonia Still, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
 Signature  
 Mandataire

Référence de publication: 2010074539/20.

(100086133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

—  
 Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
 Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2010074520/12.

(100085951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Absolut Investissement, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.851.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/6/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074527/10.

(100086054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Corporate Special, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 132.035.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A.  
Verwaltungsgesellschaft  
Unterschriften

Référence de publication: 2010074568/12.

(100085997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**BCCG Property Partners S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg E 3.978.

*Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 juin 2010*

Le jour 15 juin 2010, à 10.00 h, s'est réunie l'assemblée extraordinaire de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Cession de parts sociales
- 2) Démission associé-gérant
- 3) Nomination associé-gérant

Assume la présidence de la séance l'associée et gérante de la Société Madame CANEPA Piera, laquelle après avoir vérifié que la totalité des associés est présente ou représentée, ouvre la séance, après avoir invité monsieur BERNACCHIA Massimo à la fonction de secrétaire.

Prends la parole l'associé BERNACCHIA Massimo lequel déclare vouloir céder ses 20 (vingt) parts sociales à Monsieur MISSLIN Bertrand, employé privé, né à Mulhouse (F) le 24.10.1956, demeurant à L-8027 STRASSEN, 13, rue Raoul Follereau, au prix de 27.500,00 euros et de donner sa démission en qualité de associé-gérant.

Sur les points à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère:

- de donner son accord à la cession de parts à Monsieur MISSLIN Bertrand, prénommé, qui accepte;
- d'accepter la démission de monsieur BERNACCHIA Massimo;
- de nommer Monsieur MISSLIN Bertrand, prénommé, en qualité d'associé-gérant, pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances, par la signature conjointe des quatre gérants, et de donner mandat à Madame CANEPA Piera d'apporter les modifications survenues dans les personnes des associés et, en conséquence, de déposer et publier les formulaires de réquisition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 h, après rédaction et lecture du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Piera CANEPA / Massimo BERNACCHIA

La Présidente / Le secrétaire

Référence de publication: 2010074549/30.

(100085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**C Fly Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.612.

**New Climate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.460.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2010, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2010, LAC/2010/22395, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "C FLY LUXEMBOURG S.A.", R.C.S Luxembourg Numéro B 81.612 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg au 19-21, Boulevard du Prince Henri, constituée sous la dénomination CERFIN LUSSEMBOURGO S.A. par acte du notaire Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 988 du 10 novembre 2001.

- 1) approbation du rapport du Conseil d'Administration en vue de la fusion avec New Climate S.A.;
- 2) approbation du projet de fusion, publié au Mémorial C sous le numéro 771 du 14 avril 2010;
- 3) constatation de la réalisation de la fusion;
- 4) augmentation du capital social de EUR 31.000,- à EUR 62.000,- en échange de la totalité des actions de NEW CLIMATE S.A. en existence;
- 5) attribution aux détenteurs d'actions de NEW CLIMATE S.A. en existence 3.100 actions de C FLY LUXEMBOURG S.A. pour 7.885 actions de NEW CLIMATE S.A.;
- 6) réduction du capital social de C FLY LUXEMBOURG S.A. actant l'annulation du capital social de C FLY LUXEMBOURG S.A. existant avant la fusion;
- 7) donation d'échange aux organes de la société absorbée, à savoir les administrateurs et le commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat;
- 8) décision de la dissolution de la société absorbée NEW CLIMATE S.A.
- 9) décision que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante pendant le délai légal cinq (5) ans à Luxembourg, L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société.

Ainsi suite encore à l'absorption de la société absorbée par la société absorbante, le registre des actions nominatives de la société absorbée sera annulé et les livres et documents de cette dernière seront conservés

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010074557/38.

(100086333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**Blader Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2010:*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010074552/20.

(100085826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**Chacal S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.010.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Elle accepte la démission de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010074582/20.

(100085865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

**Easyglas GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 102.119.

Im Jahre zweitausendundzehn, am zweiten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

die Stiftung "UCC United Capital Care - Stiftung" mit Sitz in CH-4600 Olten, Kanton Solothurn, Römerstraße 6, gegründet gemäß notarieller Urkunde von Notar Dr. Rudolf STEINER, öffentlicher Notar des Kantons Solothurn, am 3. Juni 2005, hier vertreten durch ihren ersten Stiftungsrat mit Einzelzeichnungsbefugnis gemäss Artikel 4 der Satzung, Herrn Bernhard Sonntag, Kaufmann, geboren in Dillingen (Deutschland) am 7. Februar 1959, wohnhaft in L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus.

Welcher Komparsent erklärt, dass vorgenannte Stiftung alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EASYGLAS GmbH mit Sitz in L-5570 Remich, 3, route de Stadtbredimus ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Alphonse LENTZ, mit damaligem Amtssitz in Remich, am 26. Juli 2004, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 1017 vom 12. Oktober 2004, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.-EUR), eingeteilt in einhundert Anteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.-EUR) vollständig eingezahlt. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarielle Urkunde vom 2. August 2005, veröffentlicht im Memorial C no 46 vom 7. Januar 2006.

Dies erläutert, hat der Komparsent den amtierenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt das Gesellschaftsjahr zukünftig zu beginnen am 1. Juli eines jeden Jahres und zu beenden am 30. Juni des darauffolgenden Jahres. Dementsprechend erhält Artikel 11 der Satzung folgenden Wortlaut:

„**Art. 11.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30. Juni des darauffolgenden Jahres“.

*Zweiter Beschluss*

Als Übergangsbestimmung endigt das derzeitige Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2010 begonnen hat, am 30. Juni 2010.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. SONNTAG, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 04 juin 2010. Relation: REM/2010/751. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 9. Juni 2010.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2010074629/39.

(100085857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.311.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074572/12.

(100086201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.311.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074573/12.

(100086233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**AS Autolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2632 Findel, 1A, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.837.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Steeves OSTER, employé privé, demeurant à L-3284 Bettembourg, 25, rue Vieille.

2. Monsieur Antoine GEOFFROY, employé privé, demeurant à L-2135 Luxembourg, 56, Fond Saint Martin.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "AS Autolux S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Findel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'import et l'export de voitures et autres véhicules, le commerce des articles de la branche ainsi que l'acquisition et l'administration de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Steeves OSTER, préqualifié, . . . . .	50 parts
2.- Monsieur Antoine GEOFFROY, préqualifié, . . . . .	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Steeves OSTER, prredit.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Antoine GEOFFROY, prèdit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-2632 Findel, 1a, rue de Trèves.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Oster, Geoffroy, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7677. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010080188/84.

(100091559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2010.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.311.

Les comptes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074574/12.

(100086237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Carola Shipping S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.311.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAROLA SHIPPING S.A.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010074575/12.

(100086243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**CD Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.802.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010074578/12.

(100085868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Brazilhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.067.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2010*

En date du 24 juin 2010, l'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Monsieur Eric Vanderkerken en tant que gérant de la société, et ce avec effet rétroactif au 19 mars 2010.

La même date, l'assemblée générale a nommé en tant que gérant, Monsieur Richard Brekelmans, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Aurore Dargent

Mandataire

Référence de publication: 2010085596/18.

(100093979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

---

**Orlane Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.122.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 juin 2010*

L'associé unique prend acte de la démission de:

- Frédéric Paget, résidant professionnellement au 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

De sa fonction de gérant de la Société, avec effet au 4 Juin 2010

L'associé unique prend également acte de la nomination de:

- Simon Lean, né le 4 Mars 1973 à Chichester en Angleterre et résidant professionnellement au 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Juin 2010.

Pour Orlane Holding Sàrl

Banque Havilland S.A.

Signature

Référence de publication: 2010074780/19.

(100085830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---

**Immobilière Goy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 27, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 49.247.

---

*Assemblée générale extraordinaire*

En date du 4 juin 2010, Mme GOY-SCHAUS Théa, associée unique de la société Immobilière Goy S.à r.l., a tenu une assemblée générale extraordinaire.

1) Transfert du siège social

L'associée unique décide de transférer le siège sociale da la société Immobilière Goy S.à r.l.

de L-3565 Dudelange 15, rue Fany Schumacher

vers L-3590 Dudelange 27, place de l'Hôtel de Ville

à partir d'aujourd'hui 4 juin 2010.

Dudelange, le 4 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010074695/16.

(100085914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

---